



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
Batiscan

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée Johanne Faucher, directrice générale de la municipalité de Batiscan que :

Demande d'une dérogation mineure pour le lot 167 du cadastre de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan.

Le demandeur est propriétaire de la résidence située au 110, Promenade du Fleuve à Batiscan.

La nature de la dérogation consiste à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type abris à une distance de .46 m ne respectant pas l'article 7.7 (Localisation des bâtiments accessoires) du règlement de zonage 099-2008 qui stipule qu'un bâtiment accessoire doit être érigé dans les cours latérales ou dans la cour arrière.

Le Conseil municipal entendra toute personne intéressée relativement à cette demande lors de la prochaine session régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan le :

**Lundi le 2 août 2010
20h00 séance régulière
À la Salle municipale
(181, rue de la Salle)**

Donné à Batiscan, ce 7^e jour du mois de juillet deux mille dix (7 juillet 2010).

Johanne Faucher,
Directrice générale et secrétaire-trésorière